Kérisel, substitut du procureur de la République; Hermary, juge d'instruction; Montagne, greffier de ce dernier.

La mère de la malheureuse victime, qui avait rendez-vous avec sa fille pour hier matin, s'était rendue à Lille, ignorant la triste nouvelle. Il est impossible de décrire sa douleur.

Le corps d'Hélène Ringot a été transporté à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine.

INTERROGATOIRE DU MEURTRIER

Hier soir, M. Hermary a fait subir un premier interrogatoire à Louis Matais.

Celui-ci a rejeté sur la jalousie le mobile de son acte. Il se serait disputé avec Hélène et à un moment lui aurait dit :

— « Puisque c'est comme cela, je m'en vais. »

Puis, pris d'un accès subit de folie, ne sachant ce qu'il faisait, il se serait emparé de son revolver et aurait tiré sur son amie. Il ne sait depuis ce qu'il a fait.

Interrogé sur le point de savoir s'il voulait faire choix d'un avocat, Louis Métais a répondu qu'il voulait prendre conseil de sa mère. Celle-ci, prévenue, sera probablement aujourd'hui à Lille.

Dramatique suicide

A LILLE

Hier matin, vers dix heures, des habitants de la rue du Grand-Balcon, inquiets de ne pas avoir vu sortir comme d'habitude, M. Jean Braconnier, lampiste à la Compagnie du chemin de fer du Nord, demeurant 49, rue du Grand-Balcon, conçurent quelques craintes et vinrent frapper à sa porte.

Ils cognèrent à plusieurs reprises, mais personne ne leur répondit et une légère odeur d'oxyde de carbone se dégageant de l'appartement, ils eurent la sensation que le malheureux lampiste avait dû se donner la mort.

En effet, le pauvre homme était resté très triste depuis la sanglante catastrophe d'Arleux, où il eut la douleur de perdre sa jeune nièce, Hélène Braconnier, âgée de 12 ans. Ses voisins avaient remarqué depuis cette fatale époque que Jean Braconnier qui élevait Hélène et l'adorait comme si elle avait été sa fille, parlait très peu et manifestait son dégoût de la vie.

Les craintes des voisins étaient justifiées et lorsque le commissaire de police qu'on était allé prévenir arriva, et qu'il fit ouvrir la porte, on aperçut au milieu de la salle, un poêle éteint et sur le lit le cadavre du désespéré lampiste.

M. le docteur Huart, appelé, ne put que constater le décès.

Explosion d'une cartouche de dynamite

A LIEVIN

Un jeune mineur grièvement blessé et mutilé

Travaillant dans une des fosses de la Compagnie des mines de Liévin, l'aide-mineur Louis Lelong, âgé de 16 ans et demi, trouva, vendredi matin, une cartouche de dynamite toute amorcée.

Il mit en poche cet engin et hier vendredi, après-midi, dans sa chambre, il s'amusa à scier la capsule amorcée. Tout à coup une explosion se produisit et le malheureux ouvrier fut violemment projeté sur le sol.

Au bruit de la détonation les parents de Lelong montèrent et trouvèrent leur enfant, la main et la face ensanglantées. On s'empressa autour du blessé qui fut transporté à l'hôpital faisant où l'amputation des deux mains sera faite plus tard, le jeune imprudent porte à la fois de sérieuses blessures.

Un cas de variole suivi de mort

A LENS

Le jour de l'an, Oscar Ca... traitement à l'Hôpital de Lens, malade en Avion pour voir son frère. On se rendait à cette commune règne depuis plusieurs dans une épidémie de variole. Rentré à l'hôpital Caudron s'alita et hier, vendredi, il y succéda, bait des suites de la variole.

Les malades et hospitalisés ont tous été vaccinés depuis le 1er janvier par le docteur en chef de cet établissement.

Mort suspecte d'un vieillard

A RUMEGIES

Descente du Parquet. — La sœur du défunt est soupçonnée.

Une affaire asse mystérieuse défraye en ce moment les conversations dans la région de Saint-Amand, où elle a produit une vive émotion ; un vieillard de 87 ans est mort dans des circonstances encore mal déterminées, et sa propre sœur, à peu près du même âge que lui, est inculpée d'y avoir contribué.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce drame de famille :

Le 7 janvier dernier, M. Dubois François, 87 ans, rentier, demeurant à Rumegies avec ses deux sœurs, décédait.

Le médecin de la commune, le docteur Lemaire, fut appelé.

Il constata que le défunt portait sur le corps des traces de violences ; notamment le visage était tuméfié, et à la tempe droite, se voyait une cicatrice assez forte.

Le praticien, dans ces conditions, refusa le permis d'inhumer et prévint le maire.

Celui-ci avisa à son tour la gendarmerie de Saint-Amand, qui ouvrit aussitôt une première enquête.

La rumeur publique mise en émoi, accusait l'une des sœurs, Adelaïde Dubois, 80 ans, d'avoir, par des violences, causé la mort de la victime, avec laquelle elle avait de fréquentes discussions.

L'INSTRUCTION

Le parquet de Valenciennes, représenté par M. Gobert, juge d'instruction ; Margerin du Metz, substitut du procureur de la République ; Goreau, greffier, accompagnés de M. le docteur Catrin, médecin-légiste, s'est transporté hier, par le train de 1 h. 33, à Rumegies.

Le corps de M. Dubois avait été déposé à la Mairie, et c'est là qu'eut lieu l'interrogatoire d'Adelaïde et la confrontation.

Elle opposa, comme devant les gendarmes précédemment, la plus absolue dénégation à l'accusation qui pesait sur elle, d'après ses déclarations, le vieillard, étant dans son lit, était tombé, et s'était fait dans sa chute, les blessures constatées par le médecin.

L'autopsie a été ensuite pratiquée par le docteur Catrin, qui aurait en effet déterminé que la victime avait succombé aux suites des violences exercées sur lui.

Néanmoins, les constatations n'ont sans doute pas démontré la culpabilité d'Adelaïde, car celle-ci a été laissée en liberté.

Le permis d'inhumer a été alors délivré, et le parquet est rentré à Valenciennes, à six heures.

Une jeune fille conscrit

A VIEUX-CONDE

Parmi les 82 conscrits de Vieux-Condé qui vont participer au tirage au sort dans quelques semaines, se trouve une jeune fille du nom de Clomir Michel, qui, par erreur, a été inscrite sur les registres de l'état-civil, comme appartenant au sexe masculin.

Le cas n'est pas nouveau dans la région, puisque nous l'avons signalé dernièrement pour la ville de Lens.

Gageons que les conscrits de Vieux-Condé ne se plaindront pas de leur gracieuse compagne.

L'Affaire Haingue

Le citoyen Défontaine, député de Maubeuge, qui a bien voulu joindre sa protestation à celle de notre rédacteur en chef, en faveur du soldat Haingue, d'Avesnes, injustement puni de prison et de cellule, vient de télégraphier au ministre de la guerre pour lui demander de lui réserver une entrevue mercredi prochain, jour d'audience habituellement réservé aux députés, tant en son nom personnel, qu'au nom de notre rédacteur en chef, afin d'établir l'innocence de Haingue.

Nous sommes persuadé que tous les amis de la justice applaudiront à cette initiative du sympathique député de Maubeuge.

Dégrèvement des petites cotes foncières

La loi du 16 juillet 1902 dispose que le dégrèvement des petites cotes foncières (cotes foncières des propriétés non bâties ne dépassant pas au total, pour la part de l'Etat et pour la même contribuable la somme de 25 francs), ordonné par la loi du 21 juillet 1897, sera de nouveau effectué en 1903.

Pour simplifier les formalités imposées aux contribuables, il a été décidé que les propriétaires qui ont obtenu le dégrèvement en 1902 obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration en 1903 la même remise d'impôt qu'en 1902, si leur situation n'est pas modifiée.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard : 1. des contribuables dont la situation se sera modifiée ; 2. des contribuables auxquels il n'a pas été accordé de dégrèvement en 1902, mais qui y auront droit en 1903.

La déclaration de ces contribuables devra être rédigée sur une formule imprimée mise gratuitement à leur disposition dans les mairies et dans les perceptions. Elle devra, à peine de nullité, être déposée dans le délai d'un mois à partir de la publication du dernier rôle foncier ou personnel-mobilier intéressant le contribuable.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du vendredi 9 janvier 1903

Assassinat d'un enfant

Accusée : Marie DEMONCHAUX, âgée de 21 ans, fille-mère, demeurant à Boiry-Sainte-Rictrude.

Défenseur : Me Benoit.

Le 6 mai 1902, le cadavre d'un enfant du sexe masculin était retrouvé dans un puits à Boiry-Sainte-Rictrude. La mère de l'enfant avait dû vivre jusqu'à ce moment, puis cet enfant avait dû vivre jusqu'à ce moment, puis cet enfant avait succombé à l'asphyxie depuis quelques jours, qu'il dans l'eau avait été d'un et que son séjour jours. La naissance de cet enfant remonter au commencement d'avril pouvait donc

Le 21 mai, le parquet qui jusqu'à soupçonné personne fut averti par lettre qu'il avait que la fille Demonchaux, dont les parents habitent la commune même de Boiry, était la mère de l'enfant retrouvé et l'auteur de sa mort. Interrogée aussitôt, la fille Demonchaux reconnut qu'elle en service dans l'arrondissement de Cambrai, chez les époux Capon, elle s'était trouvée enceinte au mois d'août 1901, qu'elle avait caché sa grossesse à tout le monde, qu'elle avait quitté le service de ses maîtres le 1er novembre pour aller se mettre en pension dans l'Oise chez les époux Lobjoie, qu'elle y était accouchée le 23 mars et avait déclaré son enfant à la mairie sous le nom de Louis Demonchaux.

Elle ajoutait que le 12 avril elle avait été à Paris pour remettre cet enfant à son amant et que depuis elle n'en avait plus entendu parler. Elle reconnaissait en outre être rentrée chez ses parents le 13 avril et leur avoir caché son accouchement et l'abandon de son enfant à un étranger. Mise en demeure d'indiquer l'adresse de son amant à qui l'accusée donnait le nom de Louis Lejorgue, celle-ci ne put fournir aucune explication : elle prétendit avoir eu avec lui des rendez-vous à Douai sans pouvoir dire en quel endroit, avoir passé 8 jours avec lui à Paris dans un hôtel sans pouvoir indiquer le nom de cet hôtel ni le nom de la rue où il serait situé. Elle s'est borné à dire que son amant était un voyageur en dentelles rencontré un jour sur la route, qu'il habitait l'Espagne et avait dû emmener son enfant à Barcelone. La fille Demonchaux a également prétendu que l'enfant découvert dans le puits ne devait pas être le sien, mais la chemise que portait cet enfant a été formellement reconnue par la femme Lobjoie qui l'avait confectionnée elle-même dans un lambeau de vieille toile et la façon de cette chemise offre des particularités qui permettent à la femme Lobjoie de la reconnaître avec certitude.

Les renseignements recueillis sur l'accusée sont passables.

CHEZ LES MINEURS

RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le Comité Fédéral des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni le 8 janvier, à 3 heures, salle de la Taverne, à Douai, sous la présidence du citoyen Goniaux, ayant Cordier, comme secrétaire.

Etaient présents : Evrard, Portois, Bexant, Goniaux, Cordier. Absents avec excuses : Lamendin, Fouquet, Lefebvre.

Le Comité prend connaissance des lettres de MM. Reumaux, agent général des mines de Lens et François, agent général des mines d'Anzin, en réponse à la lettre envoyée à tous les directeurs du Nord et du Pas-de-Calais et ayant trait à la demande à exécuter auprès de l'administration des mines, pour la communication des statistiques à dates plus rapprochées et visant le contrôle des salaires.

Après une discussion sur la manière dont sera sollicitée cette communication, le Comité désigne les trois délégués pour le Nord et ceux pour le Pas-de-Calais, qui devront se joindre aux trois directeurs choisis pour chaque bassin.

Ce sont, pour le Pas-de-Calais les citoyens Lamendin, Cadot et Cordier ; pour le Nord, Basly, Bexant et Goniaux.

Le Comité décide que dans sa prochaine réunion, il examinera la situation financière, les cotisations et règlements de compte de la Fédération.

La lettre suivante a été envoyée à M. Reumaux.

Douai, le 8 janvier 1903.

A Monsieur Reumaux, agent général des Mines de Lens,

Monsieur l'Agent général,

J'ai l'honneur de vous informer que, pour répondre à la lettre que vous avez envoyée à M. Basly, le Comité Fédéral des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, réuni ce jour à Douai, a désigné MM. Lamendin, Cadot et Cordier, pour la démarche à faire en commun auprès de l'administration des mines du Pas-de-Calais.

Je vous prie de vouloir bien faire le nécessaire auprès de M. l'Ingénieur en chef des mines à Arras, en le priant de nous aviser du jour convenu pour cette entrevue.

Veuillez agréer, etc...

Pour la Fédération :
Le secrétaire de séance :
GORDIER.

Une lettre semblable a été envoyée à M. François, agent général des mines d'Anzin, l'informant de la désignation des citoyens Basly, Bexant et Goniaux, pour représenter les mineurs du Nord.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Election législative de la première circonscription de Béthune

Nous recevons la communication suivante :

Les conseillers municipaux socialistes de la ville d'Auchel soussignés, considérant que l'heure n'est pas venue d'opposer une candidature aux deux partis actuellement en présence ; déclarent qu'ils voteront et inviteront tous les socialistes de la première circonscription de Béthune à voter pour la candidature républicaine de M. Delelis, afin de faire triompher la République et écraser la réaction et le cléricalisme patriotard.

GAMELIN, OUTTIER, MOREL François, TITRANT, JONGLET, J. CORDIER, ROUSSEL, POIRET.

Dernière Heure

Terrible drame conjugal

ASSASSINAT & SUICIDE

Paris, 9 janvier. — La rue d'Alsace, à Clichy, a été ce matin le théâtre d'un drame épouvantable. Un employé de la Compagnie de l'Ouest a tué sa femme et s'est ensuite coupé la gorge avec un rasoir.

Louis Marécaille, âgé de quarante-cinq ans, employé comme lampiste à la Compagnie de l'Ouest, qui avait été marié en premières noces avec Mlle Elisabeth Coignard, avait épousé Bassemois de septembre dernier, Mlle Anne Economi qui lui avait apporté en dot quelques domestiques qu'elle avait ramassées comme

Marécaille, étage le numéro habitait déjà au troisième descendu au rez-de la rue Salsac, était resson, haussée de la même maison.

Fort enclin à la boi... ce que sa femme lui a... il avait profité de l'argent pour se livrer à son... apporté quelque son second mariage, il travaillait beaucoup, et se montrait d'un peu, buvait jalouse fé

roce. Il quittait fréquemment son travail pour revenir chez lui et tenter de surprendre sa femme en faute.

Mme Marécaille s'était plainte à plusieurs reprises de la jalousie et de la brutalité de son mari à la concierge, Mme Scheffer, dont la loge est voisine de leur logement.

Hier soir, vers neuf heures et demie, elle entra tout effrayée dans la loge et dit à Mme Scheffer :

— Venez donc ! Il a un revolver chargé, et veut me tuer !

La concierge se rendit immédiatement dans l'appartement des époux Marécaille. Louis Marécaille se trouvait dans la cuisine. Il tenait un revolver à la main et tremblait de tous ses membres.

Comme Mme Scheffer lui demandait ce qu'il faisait là et menaçait d'aller chercher le commissaire de police, Marécaille répondit qu'il voulait décharger son revolver, et il enleva en effet les balles du barillet.

Ce matin, vers huit heures et demie, Mme Scheffer entendit des détonations dans le logement des époux Marécaille ; et, au même moment, une femme entra dans la loge et lui dit :

— Madame, on tue quelqu'un ! Il y a une femme ensanglantée à la fenêtre.

Comme Mme Scheffer traversait le corridor elle entendit encore une détonation. Elle sortit dans la rue et vit Mme Marécaille assise dans la cuisine près de la fenêtre, tenant entre ses mains sa tête toute sanglante.

— Ouvrez la fenêtre, lui cria Mme Scheffer.

Puis elle l'aida à enjamber la fenêtre et la fit entrer dans sa loge.

Les agents arrivèrent à ce moment et ils entrèrent par cette même fenêtre, celle de la cuisine ; mais, la porte de la chambre à coucher étant fermée à clef à l'intérieur, ils durent ressortir dans la rue et briser un carreau de la fenêtre de la chambre à coucher pour y pénétrer.

Marécaille, étendu sur son lit, râlait. Un rasoir était à portée de sa main et sur la table de nuit il avait posé le revolver qui contenait cinq douilles vides.

Le docteur Lefèvre, qui avait été prévenu, donna les premiers soins aux deux blessés.

Mme Marécaille a reçu trois balles dans la tête.

Marécaille s'est d'abord tiré un coup de revolver sous le menton et s'est ensuite tranché complètement la carotide.

Leur état à tous deux est désespéré.

Le commissaire de police les a fait transporter à l'hôpital Beaujon.

Mme Marécaille a pu cependant donner quelques explications succinctes sur le drame qui avait eu lieu. Son mari, a-t-elle déclaré, était rentré complètement ivre et lui avait fait une scène violente pendant toute la nuit. Ce matin, comme elle se levait, il était allé chercher son revolver et, sans mot dire, lui avait tiré quatre balles, dont trois l'ont atteinte.

M. Rogeaux, commissaire de police, accompagné de M. Galland, son secrétaire, a procédé aux premières constatations.

Sur la table de la cuisine il a trouvé une « tranfaine » de couteaux de poche, un grand couteau de cuisine et deux ou trois pierres à repasser.

La cuisine et la chambre à coucher sont entièrement maculées de sang.

Il n'y a pas trace de lutte.

INCENDIE DE MINES

Vienne, 9 janvier. — Vingt-et-un puits de mines ont été incendiés à Voryslaw avec les bâtiments annexes. 21 maisons ont été également détruites. Une jeune fille a péri dans les flammes.

La Manifestation de Rome

Rome, 9 janvier. — Voici des renseignements détaillés sur la manifestation qui a eu lieu, aujourd'hui, à Rome, à l'occasion de l'anniversaire de Victor-Emmanuel, et dont nous parlons plus haut :

Le grand cortège des associations patriotiques et des délégations des villes italiennes est placé sous la direction du général de Pennar, président du comité du pèlerinage.

Il est midi quand la tête du cortège se met en marche, partant de la piazza dell'Indipendenza.

Viennent d'abord le comité promoteur et le comité exécutif ; puis, les sénateurs, les députés, les délégations municipales et provinciales, les députations civiles et militaires des villes italiennes, les associations de Rome.

On remarque aussi les représentants des colonies italiennes à l'étranger : savoir : du Brésil, du Chili, de Suisse, d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, de France, de Russie, du Paraguay, du Pérou, de Portugal, de Tunisie, etc... qui avaient envoyé leur adhésion au pèlerinage.

Les représentants des colonies italiennes de Trente, de Trieste et d'Istrie sont salués de très vifs applaudissements sur tout le parcours. La couronne de la ville de Trieste porte cette inscription : « Au roi qui a voulu l'unité de la Patrie. Trieste, avec sa foi inébranlable ». A son passage la foule applaudit et crie : « Vive Trieste ! »

L'apothéose faite au Père de la Patrie revêt un caractre grandiose.

Le cortège défile par la rue de Solférino, la piazza der Cinquecento, la piazza di Termini, la rue Nazionale, la piazza Venezia, le corso Umberto-primo, la rue Italia, la piazza del Collegio-Romano, la piazza della Minerva, jusqu'au Panthéon, où la tête du cortège arrive à 2 heures 30, et à l'entrée duquel sont aussi de riches couronnes en grand nombre.

On ne compte pas les drapeaux des municipalités, des associations de vétérans, des sociétés politiques et ouvrières. Toutes les délégations portent de nombreuses couronnes dont plusieurs sont vraiment magnifiques.

Le passage des vétérans garibaldiens, aux poitrines couvertes de médailles, provoque une émotion patriotique et des applaudissements interminables.

Sur le passage du cortège, qui dure plusieurs heures, une foule énorme est massée aux fenêtres et aux balcons, se presse sur les trottoirs.

Les autorités, les délégations, les associations, ayant à leur tête leurs drapeaux, défilent dans le Panthéon devant les tombeaux de Victor-Emmanuel II, et d'Humbert 1er, où ils déposent des couronnes, au milieu d'une profonde émotion. A remarquer une superbe couronne du Comité national offerte au « Père de la Patrie ».

En passant devant les tombeaux de Victor-Emmanuel et d'Humbert, les drapeaux sont inclinés, comme ils l'ont été en passant devant l'ambassade d'Autriche.

Le cortège se disloque ensuite près de l'Université. On ne signale aucun incident.

UN COUP DE BOURSE A LONDRES

Londres, 9 janvier. — Le bruit de la mort de M. Chamberlain et de sir Alfred Milner, dans l'Afrique du Sud, a couru cette après-midi à Londres.

Le Colonial Office, non plus que les journaux, n'ont rien reçu à ce sujet, et on considère ce bruit comme dénué de tout fondement. Il s'agit tout simplement d'un coup de Bourse.

La mine ouvrière de Bouxhors

Saint-Etienne, 9 janvier. — Cette, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, adresse à tous les syndicats des minières un appel leur faisant part de la résolution prise par la Fédération nationale de fonder une mine ouvrière à Bouxhors dans le but d'exploiter, non seulement cette mine, mais aussi toutes les autres mines inexploitées.

La Fédération nationale propose, dans cet appel aux organisations syndicales et coopératives, de prendre part à l'édification de cette œuvre ouvrière en désignant neuf membres fondateurs et en faisant une souscription pour l'acquisition de cette mine, dont le prix est de 250.000 fr.

L'Affaire Boulaine

Paris, 9 janvier. — Le banquier Boulaine a été confronté cet après-midi, dans le cabinet de M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires, avec M. Weil, bijoutier, qui s'est rendu acquéreur d'un certain nombre de meubles ayant appartenu au financier.

M. Weil avait retrouvé, dans un cartonnier, plusieurs dossiers contenant des documents se rapportant aux opérations de Boulaine. Le banquier craignant que quelques pièces importantes aient disparu de ses dossiers avait demandé que la remise en fût faite en sa présence.

Boulaine a constaté que les documents mis à la disposition de la justice par M. Weil, étaient au complet. Il a été réintégré, à trois heures, à la prison de la Santé.

Le Scandale de Dresde

PROPOSITIONS A GIRON

Genève, 9 janvier. — L'amant de la princesse de Saxe, André Giron, reçoit tous les jours un nombre considérable de missives de tous genres. Parmi les plus curieuses que la poste lui a apportées ces jours-ci, la « Frankfurter Zeitung » en reproduit deux dont l'original est en possession du correspondant genevois de ce journal.

Voici la première. Elle porte en tête la firme imprimée de « Paul X...., fabricant en gros de cartes-postales illustrées » :

« Dresde, 2 janvier 1903. — La présente a pour objet de vous demander respectueusement si vous voulez avoir la bonté de me confier votre dernière photographie avec droit de reproduction pour cartes postales. Ces cartes sont ici très demandées, et je serais disposé à vous abandonner dix pour cent sur la recette brute ; je suis convaincu que je pourrais, dans ces conditions, vous envoyer avant peu une somme considérable. Je me permets de joindre à la présente un mandat-poste de vingt marks, en échange duquel je vous prie de bien vouloir m'envoyer votre photographie sous pli recommandé ».

La réponse se fit pas attendre. Elle consistait en une enveloppe renfermant le mandat de vingt marks, sans un mot. M. Paul X.... n'a même pas eu la consolation de recevoir un autographe de Giron !

La seconde est plus suggestive encore. La voici :

« Monsieur ! Je prends l'aliberté par la présente de venir vous demander si vous êtes disposé à faire une tournée dans les grandes villes d'Amérique. Dans le cas affirmatif, je pourrais vous offrir un cachet de 5.000 fr. par jour. En attendant le plaisir de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, mes civilités bien distinguées. »

Comme il n'y avait pas de mandat-poste à retourner, Giron n'a pas répondu du tout.

Mystérieuse arrestation

UN AMI DE BOULANGER

Bruxelles, 9 janvier. — Un journal anversois, *Handelsblad*, annonce que la police bruxelloise aurait arrêté ces jours-ci, un Français, dont l'histoire serait assez curieuse. Ce Français aurait été l'ami intime du général Boulanger durant le séjour que celui-ci fit à Bruxelles. Il aurait été l'organisateur du grand banquet boulangiste que présida M. Turquet, et il était, d'après ce que raconte le journal anversois, l'agent chargé par M. Constans de le tenir au courant des faits et gestes du général et de ses intentions.

On ne sait pas la cause de son arrestation.

La grève des gantiers de Saint-Junien

St-Junien, 9 janvier. — Cet après-midi au cours de la réunion extraordinaire des grévistes, les délégués ont rendu compte de leur entrevue avec les patrons.

Ces derniers en effet, ont consenti, comme on le sait, quelques concessions.

Après les explications qui ont été fournies à l'assemblée, les grévistes ont été appelés à se prononcer par un vote à bulletin secret pour ou contre la continuation de la grève.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Votants 289 ; majorité absolue, 145 ; Pour la grève, 277 ; Contre, 10 ; Bulletins blancs 2.

La réunion s'est terminée au cri de : Vive la grève. Il n'y a eu aucun incident.

L'Affaire Humbert

LE MUTISME DE THERESE

Paris, 9 janvier. — Le mutisme observé, hier, par Thérèse Humbert devant le juge d'instruction Leydet qui, — si l'on en croit les indiscrétions qui ont réussi à percer les murs du cabinet du magistrat instructeur — a vainement tenté de faire parler la célèbre emprunteuse, défraie aujourd'hui toutes les conversations au Palais de Justice. Ceux qui s'attendaient à une entrevue mouvementée — et ils étaient nombreux dans le monde du barreau — en éprouvent une déception mal dissimulée.

D'autres, plus avisés, expliquent, non sans raison, cette attitude de la façon suivante :

Depuis leur départ de Paris, les Humbert-Daurignac, ont pu, à loisir, combiner leur attitude pour le jour où la police, lancée à travers le monde à leur recherche, finirait par se saisir de leurs personnes.

Chacun avait à l'avance étudié son rôle. Quoi d'étonnant dès lors à ce que, aujourd'hui, le juge se heurte à « un système » à « un parti-pris » de ne rien dire ?

De tous temps, Thérèse Humbert fut maîtresse et souveraine maîtresse dans sa maison.

Nul autre qu'elle ne commandait dans l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée. On sait quel rôle effacé joua toujours son mari, ainsi d'ailleurs, du moins, de ceux qui fréquentaient ces archi-millionnaires.

Quant aux autres personnages, frères ou sœurs de Thérèse Daurignac, ils étaient à la dévotion de la grande Thérèse à qui ils obéissaient au doigt et à l'œil.

Rien de plus naturel donc de les voir, maintenant, continuant à observer leur passivité habituelle, se retrancher derrière leur grande sœur et lui laisser le soin, ayant tout machiné, tout mis en œuvre, de fournir elle-même à la justice les explications qu'elle lui doit.

Mais, après avoir promis à Madrid de ne parler qu'à Paris, voici déjà qu'invitée à le faire par le magistrat instructeur, Thérèse Humbert, oubliant sa promesse, se refuse à répondre aux questions précises qui lui sont posées.

« Tout ce que je sais, je le dirai à l'audience publique. » aurait fièrement répondu Thérèse à M. Leydet, qui l'invitait doucereusement à alléger sa tâche en n'ajournant pas ses réponses aux calendes.

Vains efforts du juge. Thérèse Humbert fut inébranlable. C'est tout juste, a-t-on dit, si elle daigna signer sa déposition. La poignée de main par laquelle M. Leydet aurait accueillie Thérèse Humbert, à son entrée dans son cabinet, faisait aussi l'objet de nombreux commentaires dans les couloirs du Palais de Justice. On l'expliquait par les anciennes relations existant entre la prévenue et le magistrat instructeur qui fut autrefois, l'un des subordonnés de M. Jacquin, alors directeur du personnel au ministère de la justice. Des personnes ordinairement bien renseignées affirment que le fait est absolument faux.

Me Clunet a adressé au parquet du procureur général une requête, afin d'obtenir pour Mme Emile Daurignac l'autorisation de voir son mari dans le cabinet du juge d'instruction.

Mme Darvallo, l'amie de Romain Daurignac lui eût avec lui trois enfants, est venue demander à M. Leydet de l'autoriser à reprendre les vêtements dont son ami malheureux ne se sert plus aujourd'hui. Cette autorisation lui sera vraisemblablement accordée.

NOUVEAUX INTERROGATOIRES

M. André, juge d'instruction, a fait extraire Thérèse Humbert à deux heures pour l'interroger au sujet de la Rente viagère.

La Humbert a traversé d'un pas rapide la galerie du Petit Parquet et elle est entrée immédiatement dans le cabinet du juge d'instruction, où l'avait précédé son défenseur, Me Henri Robert.

Tous les avocats des prévenus et leurs secrétaires sont venus au Petit Parquet afin de prendre connaissance des dossiers intéressant leurs clients.

Ces dossiers sont déposés dans un cabinet voisin de celui de M. André et qui, pour la circonstance, a été transformé en salle de travail.

Me Lanquest, notaire de la famille Humbert, convoqué par M. Leydet, est arrivé au Petit Parquet à 2 h. 1/2. Il a été introduit presque aussitôt chez le juge d'instruction.

Ce matin, après la visite médicale de l'infirmerie du Dépôt, Frédéric Humbert, dont l'état s'est beaucoup amélioré, a été réintégré à la Conciergerie.

On assure qu'aujourd'hui, comme hier, Thérèse Humbert a systématiquement refusé de répondre aux questions qui lui furent posées par le juge d'instruction.

---

s'est pas, depuis lors, passé un seul jour où je ne vous aie été reconnaissant de vous être donnée à moi... Clotilde, chère Clotilde, est-ce donc dans l'indifférence, si voisine de la haine, que devait ainsi finir notre roman d'amour ?

Les mains de la jeune femme restent froides.

Elles se retirent, d'instinct, avec un mouvement de répulsion, toutes les fois qu'elles rencontrent les mains du comte.

Alors, il se tait. D'étranges pensées traversent son cerveau.

Elle frémit, car le silence lui paraît plus redoutable que ses paroles.

Tout à coup, elle sent les bras du comte qui l'enserrent de nouveau et, auprès de sa joue, la caresse de sa moustache, auprès de ses lèvres, la brûlure de ces lèvres qui profèrent tant de mensonges.

Elle se rejette en arrière, avec un cri :

— Non, non, jamais plus, jamais plus !

Il se lève, brusquement !...

Elle l'entend qui fait quelques pas dans le chalet, puis s'arrête...

Comme ses yeux se sont habitués peu à peu à cette obscurité, elle le distingue vaguement... Que rêve-t-il ? quelles tempêtes, en ce cerveau criminel ?

Et, toujours ressassant son idée fixe :

— C'est maintenant qu'il va me tuer...

Longtemps, longtemps, il reste ainsi... immobile... sans un geste... Puis, elle le voit porter la main à ses yeux

Pourquoi ! Elle ne le sait pas... car si elle a surpris le geste, ce qu'elle n'a pas vu, ce sont les grosses larmes, qui de ces yeux navrés coulent lentement sur le visage !

La fureur de l'orage se calme. On n'entend plus crépiter la pluie contre les vitres. Le tonnerre s'éloigne et il n'y a plus d'éclairs. Une rafale, seulement, de temps à autre, fait tomber des arbres une grêle de gouttes de pluie.

Et c'est tout.

Elle n'ose plus se lever pour partir.

Elle attend qu'il en donne le signal.

Il va rouvrir la porte. Un peu de lumière pénètre dans le chalet.

— Venez ! dit-il...

Elle obéit, passivement. Lorsqu'elle passe près de lui, Hubert l'arrête.

— Clotilde, vous ne m'aimez plus !...

Elle veut protester, ne trouve rien, se contente de hausser les épaules.

— Clotilde, si vous ne m'aimez plus, c'est que vous en aimez un autre...

Un imperceptible frisson des paupières, c'est tout ce qui trahit l'émotion de la jeune femme. Quant à sa pâleur, elle ne pouvait être plus grande.

— Vous ne répondez rien.

— Qu'ai-je à répondre ?

— Vous ne protestez pas !

— Contre une pareille insulte, je n'ai que du mépris...

Un moment, les yeux du comte ont brillé de colère ; ses lèvres, blanches, disent assez quelle serait sa violence, en face d'un outrage à son honneur...

— C'est que, voyez-vous, cela, je ne le pardonnerais pas... non, non... jamais...

— Oui, vous... vous le tueriez, n'est-ce pas ?

— Je ne sais pas, je n'ai jamais pensé à cela... Mais, bien sûr, l'un des deux, lui ou moi, devrait mourir...

— Tranquillisez-vous et réservez votre colère pour des causes plus justes...

Il redevient tendre et humble :

— Vous n'aimez personne ?... Vous me le jurez ?

— Personne !...

Et voulant couper court à ces questions qui devenaient dangereuses, où un détail, une imprudence, pouvait la compromettre et le perdre :

— Venez vite... pendant qu'il ne peut plus...

Mais, au château, en haut du perron, pendant qu'elle le quitte :

— Clotilde, prenez garde... il y a entre vous et moi un secret que je connaîtrai... Quel secret ? Je l'ignore... Mais, prenez garde ! prenez garde !

A partir de ce jour, le comte, froissé dans sa tendresse, changea d'attitude à l'égard de sa femme. Il ne la recherche plus, comme auparavant, sans aller, cependant, jusqu'à fuir les occasions de se trouver avec elle.

Aux repas, c'est à regret qu'ils échangeaient quelques paroles.

L'un et l'autre touchaient à peine, du reste, aux mets qui leur étaient présentés.

Ensuite Clotilde redevenait libre et son mari ne s'inquiétait plus d'elle.

Mais la jeune femme n'était pas dupe de cette subite indifférence qui lui semblait plus redoutable que les manifestations de ses soupçons.

C'est que le soupçon, né en lui, dans cette âme qu'elle croyait si dure et prête aux sombres châtiments, elle le sentait peser sur elle...

Parfois, elle tressaillait, se retournait...

De loin, son mari la regardait, et ce regard, dont elle avait subi le magnétisme, était la menace de quelque catastrophe prochaine.

Pourtant, il ne dissimulait pas si bien qu'elle ne surprît en lui, souvent, quelque intime et profonde tristesse.

Ses yeux se mouillaient...

Oh ! cela passait vite... L'orgueil de l'homme refoulait cela...

Mais attentifs à s'épier l'un et l'autre, dans l'étrange vie qu'ils menaient maintenant, rien ne leur échappait.

Et Clotilde, alors, en ces occasions, se reprenait à douter, malgré l'évidence, se demandant si vraiment cet homme dont elle connaissait l'ardent amour, et dont elle voyait naître la jalousie, si cet homme qu'elle savait jaloux à tout le monde, était le meurtrier de Neville.

Et, s'il avait pas vu !

qu'elle mettait à rêver l'impossible, à rêver se disait abonnant à ce rêve de sa folie, elle oui, qu'elle l'aimerait cet homme, qu'elle l'aimerait tout le reportait avait de toute son âme, de faute qu'elle avait commise.

Hubert innocent !...

Si cette chimère se réalisait, elle n'aurait pas assez de sa vie pour expier son crime d'adultère, pas assez de sa vie pour réparer le passé ; ah ! comme elle mettrait tout son cœur !

Et s'il fallait mourir pour qu'il fût heureux, eh bien ! avec joie elle mourrait... effacer ainsi tous les mauvais souvenirs...

Hubert innocent !

Et un jour qu'elle pensait à cela, assise à l'orée du parc, elle entendit tout à coup de grands cris dans la plaine, remplie de travailleurs, à cette heure du jour... Des enfants fuyaient... Des femmes couraient, affolées, protégeant leurs petits... Des hommes, plus calmes, appuyés sur leurs faux, regardaient au loin dans la plaine quelque chose de noir qui bondissait vers eux.

Et les cris devenant plus distincts, Clotilde entendit :

— Un chien enragé ! Un chien enragé !

Soudain, du parc — où il était à l'épier peut-être — sort le comte du Thielley.

Le chien prend la route qui borde l'Indre et, là-bas, il va rencontrer une bande d'enfants joyeux qui se tiennent par la main en revenant de l'école de Saché.

Mais le comte va se poster, tranquille, entre le chien et les enfants.

C'est à quelques pas de Clotilde et Clotilde voit tout ce qui se passe... Elle voit le chien qui s'arrête, la gueule bavante, les yeux enflammés, hideux, redoutable et mortel, devant le comte... Elle voit le comte qui se baisse, les bras tendus, les doigts écartés, toute sa vigueur d'homme en arrêt pour ainsi dire sur cette bête...

Il échappe à un coup de dent.

Et avant que le chien recommence, les doigts du comte se sont enlacés avec une force irrésistible autour du cou de l'animal...

Et l'homme, courbé jusqu'à la route, et la bête qui râle et agite les pattes, restent ainsi quelques minutes en cette posture...

Puis, l'homme se relève lentement et jette un cadavre dans le fossé...

Elle a vu tout cela de la charmille où elle se cache...

Mais ce qu'elle a vu, aussi, en dehors de cette folle témérité, c'est le même homme, vêtu de ces vêtements vulgaires, ce sont ces épaules larges épaules, ces mêmes bras d'acier, ces mêmes doigts de fer, ce même visage de vienne relie a vus dans le creux de l'allée Renneville, royale, étranglant le docteur Clotilde vient d'étrangler ce chien !

L'apparition redoutable... et si vive que tout entière... effroyable sur le banc de fer où elle, la tête penchée se meurt, est assise, s'évanouit.

Alors, elle